

Communiqué COVID-19 Mesures préventives

PAS DE LINGETTES DANS LES TOILETTES!

LUNDI, 30 MARS 2020 – L'utilisation de lingettes hygiéniques jetables (pour bébé, hygiène personnelle, désinfectante ou antibactérienne) est de plus en plus répandue et elles se retrouvent trop souvent dans la cuvette des toilettes.

Même si ces lingettes portent les mentions :

- Biodégradables
- Sécuritaire pour les toilettes
- Sécuritaire pour les égouts et les fosses septiques

Il est recommandé de **NE PAS LES JETER DANS LES TOILETTES** parce qu'elles provoquent le blocage des conduites d'égout et des postes de pompage des eaux usées.

POURQUOI?

À l'inverse du papier de toilette, les lingettes ne se décomposent pas dans le réseau d'égout et ne se désintègrent pas. En s'accumulant, les lingettes causent d'importants bris d'équipement aux postes de pompage.

EN QUOI ÇA ME CONCERNE?

Les blocages et les bris ont des conséquences financières pour toute la communauté puisqu'elles entraînent des interventions dispendieuses sur les opérations de traitement des eaux usées.

En plus des conséquences environnementales et financières, l'accumulation des lingettes dans les conduites pourrait même être à l'origine de refoulement d'égout dans des propriétés.

QUE PUIS-JE FAIRE?

Le service des travaux publics demande donc votre collaboration pour disposer des lingettes dans les ordures ménagères et vous invite à privilégier l'utilisation de débarbouillettes lavables.

Nous vous rappelons également qu'il est important de ne pas déverser le gras de cuisson dans les égouts, les éviers et les toilettes. En refroidissant, le gras devient solide et provoque des défaillances des équipements des stations de pompage. L'organibac (bac brun) est une façon judicieuse d'en disposer.